



# PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ALERTE METEOROLOGIQUE

### de niveau **JAUNE POUR LES PHÉNOMÈNES CRUES et VAGUES-SUBMERSION**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- par METEO-France
- par le service prévision des crues

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo

Aujourd'hui, jeudi 22/08 (heure métropole)



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

#### Phénomène CRUE :

Vigilance JAUNE CRUE pour les tronçons de Morlaix, l'Aulne et l'Odet.

#### Phénomène VAGUES-SUBMERSION :

Le département sera placé en vigilance jaune vagues-submersion à partir de 18h.

Des submersions par débordements de faible ampleur peuvent être observées sur les zones basses. Sur les digues et zones exposées, des franchissements de paquets de mer sont possibles, notamment sur les secteurs exposés à la houle d'Ouest (rade Brest, baie Douarnenez).

#### Horaires marées :

Jeudi soir : Brest : 19h57 (coef 107)

Vendredi matin : Brest : 8h17 (coef 104)

## CONSIGNES

#### Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

#### Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

La Météo : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Les Crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Les Conditions de circulation : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) ; [www.inforoute29.fr](http://www.inforoute29.fr)

**Les Vagues** : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

- De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 22 août 2024

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le directeur des Sécurités,



Corentin BURGER